

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris, France

Objet : Lettre ouverte sur la fermeture des commerces non alimentaires

Montluel, le vendredi 30 octobre 2020

Monsieur le Président de la République

Je viens vers vous en ma qualité de maire et conseiller départemental de Montluel.

Elu de terrain et engagé, je suis un témoin privilégié des conséquences injustes et inefficaces de la fermeture des commerces non alimentaires issue du Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

- ✓ **Oui, il faut être tous responsable** face à la Covid-19 et prendre les mesures qui peuvent sauver des vies.
- ✓ **Non, fermer nos petits commerces ne protège pas la santé des citoyens.**

Le décret gouvernemental ordonnant la fermeture des commerces considérés comme « non essentiels » a pour effet d'orienter toute la clientèle fréquentant habituellement nos petits commerces vers la grande distribution.

L'accumulation de clientèle dans des rayons, comme ceux des pâtes ou des produits d'hygiène ou aux caisses va automatiquement générer une concentration de personnes et un risque élevé de non-respect des règles de distanciation sociale. Cela est de nature à encourager la propagation de l'épidémie alors même que votre objectif, avec les résultats que nous constatons et subissons tous (je ne vous rappellerai pas qui était le Monsieur déconfinement), est, au contraire de tout mettre en œuvre pour la ralentir.

Ne pensez-vous pas, Monsieur le Président, que des clients pouvant librement accéder à l'ensemble des commerces de la ville seront moins susceptibles de se contaminer ?

✓ **Oui, l'illégalité de traitement manifeste doit être dénoncée**

Nul ne pourra disconvenir que le choix de votre gouvernement génère une inégalité de traitement manifeste.

Ainsi, vous faites le choix de laisser les supermarchés vendre des produits non-alimentaires... tout en l'interdisant à nos petits commerces. Dans le même temps, vous avez fait le choix de ne pas imposer aux supermarchés de diviser leurs magasins en zones accessibles et non accessibles et que les produits dits « non essentiels » sont en libre accès au même titre que les produits dits essentiels.

Il en résulte, par vos choix, une situation de concurrence déloyale que produit automatiquement ce régime d'autorisation d'ouverture différenciée selon la taille des commerces considérés.

Il me semble complètement injuste de continuer, pendant la période de pandémie, à favoriser les grandes surfaces qui établissent des records de chiffre d'affaire et, d'ordonner arbitrairement la fermeture des petits commerces. Ces derniers se meurent avec des chiffres à zéro.

A mon sens, cela constitue une rupture d'égalité en défaveur des petits commerces du centre-ville.

✓ **Non, je ne prendrai pas d'arrêté communal visant à rouvrir les commerces.**

Je suis avocat et je connais la hiérarchie des normes. Je ne ferai pas subir à ma ville des frais de justice inutiles et je ne ferai pas prendre le risque à mes commerçants de se voir infliger une amende. Néanmoins, vous devez savoir ce qui se passe dans nos territoires.

Monsieur le Président, j'ignore la date de votre dernière visite dans un supermarché ou hypermarché pour faire vos courses, mais je vous demande de bien vouloir entendre cet appel du territoire et du bon sens.

Je demeure, bien évidemment, à votre disposition pour toute question que vous auriez.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de mes salutations distinguées.

Romain Daubié

Maire de Montuel
Conseiller Départemental de
l'AIN